

Fiche de données de sécurité

Decalcifier II

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Appellation commerciale	Decalcifier II
Réf. produit	3800420E 3800421E 3800460E 3800461E
N° de la FDS	131-PET-fr
Date	18 mars 2013

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu du produit :	Fixation et décalcification des tissus
Usage contre-indiqué :	Tout autre usage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant/préparateur :	Leica Biosystems Richmond, Inc. 5205 Route 12 Richmond, IL 60071, États-Unis 800-225-8867
-------------------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations d'urgence en cas de déversement accidentel	1-800- 424-9300 (CHEMTREC) +1-703-527-3887 Appels internationaux (appels en PCV)
Autres informations sur le produit :	1-800-225-8867

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP/GHS (1272/2008) :

Danger physique	Danger pour la santé	Danger pour l'environnement
Produit corrosif pour les métaux - Catégorie 1	Brûlures de la peau - Catégorie 1B Lésions oculaires - Catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Classification UE (67/548/CEE) : non classé comme substance dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage

DANGER ! Contient de l'acide chlorhydrique.



Mentions de danger

H290	Produit potentiellement corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P406	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3 Autres dangers : Aucun.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	N° CAS / N° EINECS / N° REACH	%m	Classification UE (67/548/CEE)	Classification CLP/GHS (1272/2008)
Acide chlorhydrique	7647-01-0 231-595-7	<7	C, R34, R37	Brûlures de la peau - Catégorie 1B (H314) Lésions oculaires - Catégorie 1 (H318) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3 (H335) Corrosif pour les métaux - Catégorie 1 (H290) Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 3 (H402)

Voir la Section 16 pour accéder au texte intégral des classifications GHS et CE.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Après les premières minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau à grande eau en enlevant les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation se développe. Laver les vêtements avant réutilisation.

En cas d'inhalation : Transporter la personne hors de la zone contaminée. Consulter un médecin si l'irritation persiste. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène par du personnel médical qualifié et consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir, sauf directives explicites émanant de personnel médical qualifié. Si la personne est consciente et éveillée, la faire se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : peut provoquer des lésions oculaires, de graves irritations oculaires et cutanées, des brûlures. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : un traitement médical doit immédiatement être appliqué en cas de contact avec les yeux et d'ingestion.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction :

Utiliser tout agent extincteur adapté au feu environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers particuliers d'incendie et d'explosion : aucun.

Produits de combustion dangereux : chlorure d'hydrogène, chlore.

5.3 Conseils aux pompiers : les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection dans le cadre d'incendies de grande ampleur où des substances chimiques sont exposées. La nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone doit être évaluée en fonction du plan local de gestion des situations d'urgence. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des équipements de protection adéquats. Aérer la zone. Empêcher la pénétration dans les sous-sols ou les zones confinées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher la pénétration dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et les cours d'eau. Signaler tout déversement accidentel conformément aux réglementations locales en vigueur.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Arrêter le déversement accidentel à sa source, si cela ne présente pas de contre-indications au niveau de la sécurité. Neutraliser le déversement avec de la soude ménagère ou un neutraliseur d'acide. Absorber avec un matériau inerte. Ne pas utiliser d'outils et d'équipements produisant des étincelles. Recueillir le produit dans un récipient adapté à l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la Section 8 pour les équipements de protection individuelle et la Section 13 pour les informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION et STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement dans un local bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Protéger les récipients de toute dégradation physique. Stocker dans un endroit frais. Conserver les récipients fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Entreposer à l'écart des bases.

Les récipients vides conservent des résidus de produit. Respecter toutes les précautions de la fiche de données de sécurité sur la manipulation des récipients vides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Usages industriels : aucun usage identifié

Usages professionnels : fixation et décalcification des tissus

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	VLEP (USA)	VLEP indicative (UE)	VLEP (Royaume-Uni)	VLEP (Allemagne)
Acide chlorhydrique	5 ppm - Valeur plafond (PEL-OSHA) 2 ppm - Valeur plafond (VLE-ACGIH)	5 ppm - MPT, 10 ppm - LECT	1 ppm - MPT, 5 ppm - LECT	2 ppm - Valeur plafond

Consulter les autorités locales pour connaître les limites d'exposition non répertoriées ci-dessus.

Nom chimique	Valeur biologique limite
Acide chlorhydrique	Aucune valeur limite définie

8.2 Contrôles de l'exposition :

Procédures de surveillance recommandées : Collecte dans des tubes de gel de silice pour analyse par chromatographie d'échange d'ions.

Mesures de précaution appropriées : Utiliser dans un local suffisamment ventilé afin de maintenir les niveaux d'exposition sous les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection contre d'éventuelles projections.

Protection de la peau : Porter des vêtements imperméables le cas échéant pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des mains : Port de gants imperméables recommandé (gants en butyle ou en nitrile).

Protection des voies respiratoires : Aucune protection nécessaire sous réserve de disposer d'une ventilation adéquate. En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle, utiliser un système de protection respiratoire contre les gaz acides. La sélection d'un système de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de sa forme et de sa concentration. Choisir un système de protection respiratoire conformément à la norme OSHA 1910.134 ou aux autres réglementations applicables, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Autres protections : Des points de lavage/nettoyage adaptés doivent être à disposition.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES et CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide incolore et translucide

Seuil olfactif : Indéterminé

Point de fusion/de congélation : -50 °C (-58 °F)

Point d'éclair : Non applicable

Limite inférieure d'inflammabilité : Non applicable

Limite supérieure d'inflammabilité : Non applicable

Densité de vapeur (air = 1) : Indéterminée

Solubilité : Soluble dans l'eau

Température d'auto-inflammabilité : Non applicable

Viscosité : Indéterminée

Propriétés d'oxydation : Aucune

Formule moléculaire : Mélange

Odeur : Âcre

pH : < 0,8

Point d'ébullition : 82 °C (180 °F)

Taux d'évaporation : Indéterminé

Pression de vapeur : Indéterminée

Densité relative : Indéterminée

Coefficient de partage octanol/eau : Non disponible

Température de décomposition : Indéterminée

Propriétés explosives : Aucune

Gravité spécifique (H₂O = 1) : Indéterminée

Masse moléculaire : Mélange

9.2 Autres informations : Aucune

SECTION 10 : STABILITÉ et RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Ce produit est réactif aux substances comburantes, aux métaux et aux bases.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Réagit au contact de puissants agents oxydants en générant de la chaleur, pouvant provoquer un incendie.

10.4 Conditions à éviter : Aucune.

10.5 Matières à éviter : Agents oxydants, métaux et bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux : La dégradation thermique de ce produit en cas d'incendie ou d'exposition à une source de très forte chaleur peut entraîner la formation des produits de décomposition suivants : chlorure d'hydrogène, chlore.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

En cas de contact avec les yeux : Risque de graves irritations oculaires entraînant rougeurs, douleurs, larmolements et gonflements. Peut provoquer des lésions oculaires.

En cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des brûlures.

En cas d'inhalation : Risque d'irritations des voies respiratoires.

En cas d'ingestion : Avaler le produit peut entraîner des irritations gastro-intestinales et des brûlures.

Toxicité aiguë : Acide chlorhydrique : orale DL50 (rat) - 238-277 mg/kg ; inhalation CL50 (rat) - 3 124 ppm/1 h ; dermique DL50 (souris) - 1 449 mg/kg.

Brûlures/irritations cutanées : Aucune donnée disponible pour le mélange. Les composants sont nocifs pour la peau.

Lésions/irritations oculaires : Aucune donnée disponible pour le mélange. Les composants sont nocifs pour les yeux.

Irritation des voies respiratoires : Aucune donnée disponible pour le mélange. Les vapeurs peuvent entraîner des irritations du système respiratoire.

Sensibilisation respiratoire : Aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme étant un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée : Aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme étant un sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme ayant un pouvoir mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible pour le mélange. Aucun des composants n'a été déterminé comme cancérogène par l'OSHA, l'ACGIH, le CIRC, le NTP ou la directive européenne sur les substances dangereuses.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible pour le mélange. Ce produit n'a pas été déterminé comme présentant une toxicité pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : En forte concentration, les brouillards d'acide chlorhydrique sont nocifs pour les poumons.

Exposition répétée : Aucun danger connu.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Acide chlorhydrique : CL50 (Oncorhynchus mykiss ou truite arc-en-ciel) - 7,45 mg/l/96 h.

12.2 Persistance et dégradabilité : Le chlorure d'hydrogène se sépare facilement dans l'eau en ions chlorure et en ions hydronium, ce qui réduit le pH de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Le chlorure d'hydrogène se sépare facilement et n'est pas censé être bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol : Le chlorure d'hydrogène se décompose en ions chlorure et en ions hydronium dans un sol humide.

12.5 Résultats des évaluations PVT et vPvB : Non requis.

12.6 Autres effets néfastes : Des émissions importantes peuvent altérer le pH de l'environnement aquatique et nuire aux organismes aquatiques.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 Numéro ONU	14.2 Nom d'expédition des Nations unies	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers pour l'environnement
DOT (USA)	1789	Solution d'acide chlorhydrique	8	II	Non
TDG (Canada)	1789	Solution d'acide chlorhydrique	8	II	Non
ADR/RID (UE)	1789	Solution d'acide chlorhydrique	8	II	Non
IMDG	1789	Solution d'acide chlorhydrique	8	II	Non
IATA/ICAO	1789	Solution d'acide chlorhydrique	8	II	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :
Indéterminé.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INVENTAIRES INTERNATIONAUX

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Tous les composants sont répertoriés dans la liste canadienne des substances domestiques.

UNION EUROPÉENNE : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS).

AUSTRALIE : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de l'Australie (AICS).

CHINE : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes de la Chine.

CORÉE : Tous les composants du produit sont répertoriés dans la liste des substances chimiques existantes de la Corée (KECL).

NOUVELLE-ZÉLANDE : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NzIoC).

PHILIPPINES : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des produits et substances chimiques des Philippines (PICCS).

JAPON : Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon (ENCS).

RÉGLEMENTATIONS AMÉRICAINES

CLASSIFICATION DE DANGER OSHA : Substance corrosive.

CERCLA - Section 103 : La quantité à déclarer (RQ) du produit, sur la base d'une RQ de 5 000 lbs pour l'acide chlorhydrique (7 % au maximum), est de 71 428 lbs. De nombreux États appliquent des exigences de déclaration d'émissions plus strictes. Signaler les déversements accidentels conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

EPA - SARA 302 : Ce produit ne contient pas de substances chimiques soumises à la section 302 de la loi SARA.

CLASSIFICATION DE DANGER EPA - SARA 311 : Danger aigu (immédiat) pour la santé.

EPA - SARA 313 : Ce produit contient les substances chimiques suivantes, soumises à la section 313 de la loi SARA, titre III : aucune.

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Ce produit contient les substances chimiques suivantes, connues dans l'État de Californie comme substances cancérigènes ou présentant une toxicité pour la reproduction ou pour le développement : aucun connu.

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

CLASSIFICATION SIMDUT : Classe E

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Historique des révisions : Changement de nom

Système européen de signalisation et phrases de risque (cf. Sections 2 et 3)

C Corrosif.

R34 Provoque des brûlures.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

Classification CLP/GHS et phrases de danger (phrases H) (cf. Section 3)

H290 Produit potentiellement corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Classification NFPA :	Santé : 3	Feu : 0	Instabilité : 0
Classification HMIS :	Santé : 3	Feu : 0	Danger physique : 0

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la réglementation européenne REACH et au système général harmonisé (SGH). Elle respecte les exigences du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) du Canada et de la norme américaine 29 CFR 1910.1200. Les informations qu'elle contient sont réputées exactes, au meilleur de nos connaissances. Cependant, ni le fournisseur susnommé ni aucune de ses filiales n'apporte aucune garantie de qualité marchande ni toute autre garantie, expresse ou implicite, vis-à-vis de ces informations, et nous déclinons toute responsabilité sur les conséquences de leur usage. Leica Biosystems ne saurait en aucun cas être tenu responsable des réclamations, pertes ou dommages subis par toute tierce partie, ni des manques à gagner ou de tout autre dommage spécial, accidentel, direct ou indirect, résultant de l'usage de ces informations ou de la confiance qui leur est accordée.